

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF2065

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud, Mme Pires Beaune,  
 M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer,  
 M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar,  
 Mme Jourdan, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,  
 Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier,  
 M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 37****ÉTAT D****« Avances à l'audiovisuel public »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
France Télévisions	1	0
ARTE France	0	0
Radio France	0	0
France Médias Monde	0	1
Institut national de l'audiovisuel	0	0
TV5 Monde	0	0
Programme de transformation	0	0
<b>TOTAUX</b>	1	1
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à rappeler l'attachement du groupe Socialistes et apparentés à un audiovisuel public fort aux moyens pérennes.

Après la réforme précipitée du gouvernement de l'été dernier, supprimant la CAP, alors qu'on ne sait toujours pas ce qu'il adviendra demain, en 2024, du mode de financement de l'audiovisuel public et tandis que son modèle est souvent décrié par certains collègues de cette assemblée :

- nous souhaiterions que la Ministre nous présente les pistes envisagées pour financer notre audiovisuel public, et les garanties qui seront apportées ;
- nous souhaitons insister sur l'importance d'assurer aux sociétés de l'audiovisuel public les moyens suffisants de réaliser leurs missions, de manière pérenne et en toute indépendance.

Afin de respecter les règles budgétaires, cet amendement :

- abonde l'action 1 du programme "France Télévisions" de 1 euro en AE et CP
- prélève 1 euro en AE et CP l'action 1 du programme "France Médias Monde"